



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 22 août 2019
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 22 août 2019 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 8 août 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Le PV de la réunion du 8 août 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 8 août

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 13 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 8 août, dont aucune soumission à évaluation environnementale, présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : MeC DUP de Pierrefitte-sur-Seine (93), de Saint-Denis (93) et de Stains (93) ;

Marie-Deketelaere-Hanna :

- Cas par cas documents d'urbanisme : MeC DP de Villejuif (94), révision du PLU de Solers (77).

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Désignation d'un coordonnateur pour les avis suivants :

- PLU de Rubelles (77) - révision : niveau 2 - coordonnateur : Paul Arnould;
- PLU de Dugny (93) - révision : niveau 1 - coordonnateur : Marie-Deketelaere-Hanna
- SCoT Seine et Loing (77) : niveau 2 – coordonnateur: Jean-Jacques Lafitte,
- MeC DUP Pontault-Combault (77) : reporté.

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Fontenay-le-Vicomte (91)

Étaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Fontenay-le-Vicomte (91).

6 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Saint-Cyr-sur-Morin (77)

Étaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Saint-Cyr-sur-Morin (77).

7 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Saint-Mars-Vieux-Maisons (77)

Étaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Saint-Mars-Vieux-Maisons (77).

8 - Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à Marie Deketelaere-Hanna pour les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe, le 5 septembre 2019.

9. Avis portant sur le projet de révision du PLU de Courtry (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Courtry (77) est adopté.

10. Avis portant sur le projet de révision du PLU de Livry-sur-Seine (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Livry-sur-Seine (77) est adopté.

11. Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis adopté relatifs au PLU de Milly-la-Forêt (77) qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

12 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à Marie Deketelaere-Hanna pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 5 septembre 2019. :

- 276 – Opération d'aménagement Maréchal Juin - Opale à Meudon (92) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah;
- 282 – Aménagement ensemble immobilier à Villevaudé (77) : niveau 1 - coordonnatrice : Marie-Deketelaere-Hanna
- 283 – Centrale photovoltaïque à Saint-Germain-Laxis (77) : niveau 1 - coordonnateur : Paul Arnould;
- 284 – Programme immobilier friche Balzac à Argenteuil (95) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah;
- 285 - Roissy CDG – AEU3 à Messy, Annet-sur-Marne, Claye Souilly (77) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte;
- 286 - ZAC Entrée de Ville à Clichy-la-Garenne (92) reporté.

13 – Avis portant sur le projet de stockage de déchets de construction amiantés à Saint-Martin-du-Tertre (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis portant sur projet de stockage de déchets amiantés à Saint-Martin-du-Tertre (95) est adopté.

14 – Avis portant sur le projet d'aménagement de la ZAC Extension à Mitry-Mory (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis portant sur le projet d'aménagement de la ZAC Extension à Mitry-Mory (77) est adopté.

113- Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 8 août

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- Restructuration du quartier Youri Gagarine à Romainville (93) ;
- Usine de matières premières pharmaceutiques à La Courneuve (93).

présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Fait à La Défense, le 22 août 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JPLD', written over a horizontal line.

Jean-Paul Le Divenah, président de séance